

Explications des différents postes de dépenses :

- **Espaces Verts** : Comprend l'entretien des espaces verts (3 à 4 tontes/an en fonction des besoins avec une à deux tailles annuelles des végétaux suivant les groupes), entretien des fossés, trottoirs et bordures sur l'ensemble de la parcelle du groupe.
- **Aération** : Entretien des moteurs de la ventilation mécanique contrôlée et nettoyage des gaines 1fois/an en partie commune lorsque les immeubles ont une VMC. La VMC permet d'aérer les logements et de renouveler l'air pour plus de confort.
- **Charges ascenseur** : Correspond à l'entretien et à la maintenance des ascenseurs si présence d'ascenseur. Un contrat d'entretien est obligatoire et permet d'assurer le bon fonctionnement des installations et d'assurer une astreinte 24H/24 en cas de panne.
- **Charges communes** : Comprend l'entretien ménager des parties communes le cas échéant (lessivage des sols, vitres, poussières...), nettoyage des abords d'immeubles collectifs, petites interventions techniques en partie commune (remplacement ampoules, réglage portes, etc.), Eau partie commune (abonnement compteur général + consommation pour le ménage si parties communes), Electricité (alimentation des parties communes, éclairage intérieur, éclairage extérieur, alimentation VMC, ascenseurs, chaudières collectives...)
- **Chauffage collectif** : Correspond à l'entretien et à la maintenance des chaudières collectives, et des frais communs de l'énergie répartis à la surface habitable, alimentation électrique de la chaudière. Le décret sur la transition énergétique et l'individualisation des frais de chauffage fixe la part des frais communs à 30% et 70% la part individuelle issue des compteurs calorifiques ou RFC afin d'assurer le principe d'équité entre locataire et d'économie.
- **Eau froide** : Consommation individuelle d'eau froide + abonnement du compteur Eau froide
- **Eau chaude** : Consommation individuelle d'eau chaude + abonnement du compteur Eau chaude sanitaire
- **Chauffage individuel** :

Si chauffage collectif : La part chauffage individuel correspond à la consommation individuelle de l'énergie donnée par le compteur individuel calorifique (CET) ou les Répartiteurs de Frais de Chaleur (RFC) suivant les cas. Lorsque les logements sont équipés de Répartiteur de Frais de Chaleur, un coefficient d'abattement peut être mis en place afin de tenir compte de l'exposition ou de la situation du logement. Cette rubrique intègre également les frais d'abonnements des compteurs CET ou RFC.

Si chauffage individuel : La part chauffage individuel correspond à l'entretien de la chaudière individuelle. Cet entretien est obligatoire pour garantir le bon fonctionnement et contrôler la bonne combustion des gaz. La société ENGIE Home Service assure cet entretien sur la plupart de nos chaudières individuelles gaz.
- **TEOM** : Correspond à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui est facturée par les communes et les communautés de communes qui en ont la compétence (impôts locaux base récupérable sur la taxe foncière).

Zone d'identification du groupe

Zone d'identification du locataire

Décompte individuel de charges du :

Pour toute demande d'échelonnement de paiement des charges, nous vous invitons à vous rapprocher du service des loyers.

Année concernée		Nombre de jours de présence dans votre logement		Nombre de jours de chauffe Si pas de chauffage collectif alors valeur à zéro		
Période de régularisation		NB Jour Présence	Chauffage			
Pst./Nat.	Nature de dépense	Total des bases	Base Local	Base de répartition	Dépenses groupe (€)	Votre Quote-Part
	Nature des dépenses affectées à la résidence	Unités de répartition totale de votre résidence			Montant de dépenses affecté à votre logement en fonction de votre durée d'occupation	
Poste	Poste de dépense	Période de présence	Votre quote-part (€)	Provisions (€)	Solde(€)	
	Principaux postes de dépenses Ces postes peuvent regrouper plusieurs natures de dépenses.			ZOOM sur vos provisions versées		
Cptr	Conso. Individuelle	Index Début	Index fin	Conso	Résultat du décompte Montant à payer ou solde en votre faveur en €	
	EAU Consommations individuelles d'eau Si valeurs non renseignées alors poste non concerné					
	RFC Index totaux issus des répartiteurs de frais de chaleur tenant compte de l'exposition de votre logement					

DETAIL

GLOBAL

Lexique :

Pst : poste

Nat : nature du poste

Cptr : compteurs individuels. Présence d'un astérisque (*) lorsque votre compteur a été remplacé